



REPUBLIQUE

DE

GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INSTITUT SUPERIEUR des SCIENCES de l'EDUCATION de
GUINEE à CONAKRY n° 1/0514003/ISSEG/CDG

DIPLÔME DE MAÎTRISE

Vu le décret n° 91/147/PRG/SGG du 24 mai 1991, Portant statut de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education,
Vu l'arrêté n° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997, Portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en
République de GUINEE,

Vu les procès verbaux des jurys attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, prévu par les
textes réglementaires,

Le Diplôme de maîtrise de *Philosophie - Instruction Civique* est décerné à

M.: *Karifa Cissé* à *Macenta*

Né(e) le *1972* à *Macenta*

Fille(s) de *Djourné* et de *Kofa Sissopogui*

Session *2005* Mention *Bien*

En foi de quoi le présent Diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Conakry, le *30 juin* 2005



Le Chef de Département
ISSEG
Le Chef de Département
D. B. L. TEMIERI
Dr. Sansara Camara

Le Secrétaire Général
Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée
Le SECRÉTAIRE GENERAL
Dr. Albert Balanou

Le Directeur Général
Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée
Le Directeur Général
Prof. Amadou Sidiane Diello